LA PENSION ORPHELINE

Cas d'un retraité ou d'un travailleur décédé n'ayant pas de conjoint survivant.







DIRECTION GÉNÉRALE Square Patrice Lumumba BP 53 Bamako, Mali inps@inps.ml Tél: +223 20 21 60 13 www.inps.ml

CONDITIONS D'OUVERTURE DU DROIT:

- Les enfants du travailleur ou du retraité décédé,
- Les enfants doivent être âgés de moins de 21 ans.

Les pièces constitutives du dossier de demande de pension orpheline

Pièce à fournir	Responsable / Autorité de délivrance	Responsable du remplissage
Jugement d'hérédité	Tribunal	Tribunal
Acte de décès	Autorité administrative	Autorité adminis- trative
Demande de Pension de Survi- vant	Conjoint(s) survivant(s) Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	Conjoint(s) survivant(s) Autorité municipale pour la légalisation.
Certificat de non remariage	Autorité administrative	Autorité adminis- trative
Certificat de vie des enfants de 1 à 13 ans	Autorité administrative	Autorité adminis- trative
Certificat de fréquentation scolaire des enfants de 14 ans plus.	Autorité scolaire	Autorité scolaire
Pièces d'états civils non déclarées au moment de l'imma- triculation	Autorité adminis- trative	Autorité administrative pièces d'état-civil des enfants non déclarés par l'assuré pièces d'état-civil des mariages non déclarés par l'assure

CALCUL DE DE LA PENSION ORPHELINE:

La pension orpheline est calculée sur la base des éléments ci-après :

• 10% à chaque orphelin sans le total dépasse 50% de la pension ; si le nombre d'orphelins dépasse cinq, le montant des 50% est réparti entre eux à parts égales.

Le montant des pensions de survivants s'obtient en appliquant à la pension principale (PP) du défunt les formules suivantes :

Pension d'orphelin = PPX10%

Exemple : Un pensionné gagnant 100 000 FCFA de pension mensuelle décède en laissant derrière lui trois orphelins.

La pension orpheline se calcule comme suit:

• Pension d'orphelins : 100 000 FCFA X 10% X 3 = 30 000 FCFA